



ACTE D'ENGAGEMENT DE PAIEMENT

A renseigner par le garant

Année académique : 2026/2027

Je soussigné(e), M / Mme :

..... أنا الموقع أسفله

Numéro de la Carte Nationale d'Identité / Passeport :

Adresse de correspondance :

Téléphone : Adresse email :

Employeur :

Fonction :

Adresse professionnelle :

En ma qualité de (préciser le lien de parenté avec l'étudiant/étudiante) :

de l'étudiant(e) :

né(e) le à :

Titulaire de la CIN n° : • Domicilié(e) à : Inscrit(e) en : • année du programme :

Par la signature du présent engagement, je m'engage à me porter caution au profit de l'étudiant(e) pour le paiement de toutes les sommes impayées par ce dernier (ou cette dernière) et qui seraient dues à l'UIR/FUIR, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'inscription, les frais de scolarité, les honoraires des organismes de recouvrement, les honoraires d'avocats et les taxes judiciaires (ci-après dénommées « la Créance »).

De manière générale, j'atteste me porter caution au profit de l'étudiant(e) pendant toute la durée de son parcours au sein de l'UIR/FUIR, et ce, pour tout type de paiement ou créance impayée que ce soit pour l'année académique citée dans le présent acte d'engagement ou pour toute autre année académique. Je déclare avoir pris pleinement connaissance de l'ensemble des coûts financiers appliqués dans le cadre de la scolarité de l'Etudiant(e) à l'UIR et à ce titre je reconnais ne formuler aucune contestation concernant le règlement de l'intégralité des montants couverts par le présent engagement.

Aussi, je déclare que l'adresse de correspondance citée ci-dessus, est mon adresse de correspondance officielle et que toute correspondance et/ou notification judiciaire ou extra-judiciaire envoyée à ladite adresse sera réputée reçue et légalement valide.

Je reconnais avoir été informé que :

- L'inscription définitive à l'UIR et l'accès aux cours sont notamment conditionnés par le paiement de la totalité des frais de scolarité ;
- Les attestations et diplômes ne sont délivrés qu'après encaissement intégral de la Créance ;
- Au-delà de 15 jours après le démarrage effectif des cours, un désistement, un abandon ou un renvoi pour faute de l'Etudiant(e) ne donne droit à aucun remboursement des frais avancés ;
- En cas d'incident de paiement, l'administration de l'UIR se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au recouvrement amiable ou judiciaire des impayés ;
- Tout litige lié au paiement de la Créance est de la compétence des tribunaux de Rabat ;
- Le règlement de la Créance peut s'effectuer soit par carte bancaire, soit par remise d'un chèque à l'ordre de l'UIR, soit par versement ou virement au compte bancaire de l'UIR ouvert auprès de la banque CIH, numéro : 230 810 5942938221014600 75 ;
- Les chèques de société, lettre de change, billet à ordre et tout autre effet de commerce ne sont pas acceptés pour le paiement des frais de scolarité.

Fait à, le : / / 2026

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Par le biais de ce formulaire, l'Université Internationale de Rabat (UIR) collecte les données personnelles de l'étudiant (e) en vue de gérer son dossier de scolarité au sein de l'UIR. Les données personnelles collectées peuvent être transmises à Microsoft établi en Irlande à des fins de gestion de votre messagerie électronique. Conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données à caractère personnel, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en s'adressant à l'adresse électronique suivante : donnees-personnelles@uir.ac.ma Ce traitement a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CNDP sous le numéro N° A-566/2021 en date du 03/08/2022.